



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**
des Personnels de Préfecture
REGIME INDEMNITAIRE 2009

**le débat de fond aura bien lieu
en CTP central des préfectures
RDV programmé le 9 juillet 2009 !**

Le Syndicat FORCE OUVRIERE des Préfectures mène, depuis plusieurs années, un combat difficile, pour améliorer notre régime indemnitaire, **en demandant l'application du principe d'égalité de traitement des fonctionnaires.**

Passant outre ce principe, le Ministère s'est fait rappeler à l'ordre par le Conseil d'Etat en 2002.

S'affranchissant de la censure de sa décision, le Ministère a encore une fois choisi le parti d'établir des disparités entre les agents de préfecture en fonction de critères géographiques.

Cette politique a conduit à ce que les préfectures de la province et d'outre-mer soient laissées pour compte et ne recueillent que des miettes, en terme d'augmentation.

« A TRAVAIL EGAL SALAIRE EGAL »

a toujours répondu, le syndicat FORCE OUVRIERE qui a déposé un recours, en 2007 et en 2008, devant le Conseil d'Etat.

La première affaire (circulaires 2007) a été débattue en séance publique le 27 avril 2009 par les 6^{ème} et 7^{ème} sous-sections réunies (ce qui dénote l'importance du sujet).

Le Rapporteur public a proposé au Conseil d'Etat d'annuler purement et simplement, les circulaires établies par le Ministère en rappelant (une nouvelle fois !) la nécessité de respecter le principe d'égalité de traitement des fonctionnaires.

Pourtant, au regard des propositions pour 2009 du Ministère, difficile de faire pire dans l'iniquité et l'injustice :

- + 17 % d'augmentation pour la région parisienne,
- + 4 % environ pour la province et l'outre-mer,
- sans parler de l'augmentation différenciée en pourcentage entre les catégories, au détriment de la catégorie C et, dans une moindre mesure, de la catégorie B.

Ainsi, le Ministère n'entendrait même pas appliquer les décisions de justice déjà intervenues qui ont censuré les disparités géographiques dans les régimes indemnitaires (arrêt du Conseil d'Etat de 2002, conforté par un nouvel arrêt du 27 juin 2008).

Pour FO Préfectures, ce sujet sensible doit faire l'objet d'un débat de fond en CTP central des préfectures. La ministre a donné son feu vert d'emblée !

Il aura fallu intervenir par courrier* puis directement au Cabinet pour enfin obtenir une date de réunion : un CTP central des préfectures spécifique sur le régime indemnitaire 2009 est programmé le 9 juillet 2009 !

A un moment où les agents des préfectures subissent une diminution du pouvoir d'achat et les effets de la crise, les baisses d'effectifs et les réformes mises en place dans l'impréparation totale (SIV, passeports...), FO compte bien peser de tout son poids pour obtenir une juste répartition de l'abondement indemnitaire obtenu en 2009.

Notre objectif reste l'alignement à court terme de tous les TMO de préfecture sur ceux de nos collègues d'administration centrale !

** courrier du 2 juin 2009 à la Ministre disponible auprès de votre secrétaire de section FO*